

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 20 JUILLET 2020 à 19 h 30**

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Josette GUERRIER, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.  
MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS (arrivé à 19h40) Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Mme Sandrine TESTAS (pouvoir donné à M. C. COTTAREL) et M. Frédéric VIENOT (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI)

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte FROMONT

**Date de la convocation** : 11 juillet 2020

**Date de l'affichage** : 11 juillet 2020

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.  
Le Procès-Verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

<p><b>I – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE PAR M. SCHOEN DU CABINET AA LYON, EN PRESENCE DE ME CHANON, AVOCAT DU CABINET CHANON-LELEU</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Présentation au nouveau conseil municipal du scénario d'aménagement du cœur de village retenu par la précédente municipalité.

Monsieur SCHOEN présente le projet en s'appuyant sur une présentation sur écran. Le travail a été mené sur l'année 2019 et le cadre est déjà défini en grande partie par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) Il existe trois emplacements réservés où sont souhaités des logements sociaux.

Saint-Bernard est un village à deux images, l'une ancienne et historique avec le château et l'église, l'autre, plus fonctionnelle avec l'épicerie, la mairie.

Le projet est de réunir ces deux zones dans un village coupé par la route départementale.

Le fil conducteur de la réflexion est de rassembler pour une proximité généreuse. Mettre le cœur du village d'un côté et de l'autre de la route et transformer cette route en une rue afin de réduire la vitesse dans le village.

Les trois ERL (Emplacements Réservés Logements) forment un ensemble de constructions qui permettra la création d'une place transversale et un réaménagement de l'accès à l'école, avec plus d'espaces piétonniers, des commerces et des parkings.

Avec ce réaménagement de la traversée du village, on peut imaginer des pistes cyclables, plus de place aux déplacements doux.

Le dessin architectural pourra être différent de la présentation actuelle. Pourront s'installer au niveau des rez-de-chaussée : des commerces, des services, des professions libérales.

S'est déjà déroulée une rencontre avec le Département qui a, entre autres, émis la possibilité de chicanes, ralentisseurs sur la départementale.

La réflexion va du pont jusqu'au giratoire, périmètre d'études inscrit au PLU pour une réflexion globale.

Le Maire intervient pour expliquer que, pour le moment, il n'y a aucune maîtrise sur le terrain qui jouxte le château dont les propriétaires, qui souhaitent vendre, sont privés.

Monsieur SCHOEN indique que l'ERL situé près de l'école peut laisser envisager la possibilité d'aménagements pour la restauration et le périscolaire.

Le Maire précise que c'est inscrit au PLU.

La rue de la Saône ne sera pas interdite à la circulation des voitures, mais priorité sera donnée aux piétons. Donner à cette place une notion de confort.

Le Maire précise que c'est une étude globale sur l'ensemble du village, qui intègre la sécurité, la circulation rue de la Saône. Le but est de faire respecter les limitations de vitesse.

L'architecte explique que les habitants de Saint-Bernard ont besoin de se déplacer avec leur voiture du fait de manque de commerces et de services dans le village. Accueillir ces services de proximité permettra de moins utiliser son véhicule.

Le Maire évoque la possibilité de construire une halle sur la place qui pourrait attirer des commerçants et même un petit marché. Il donne l'exemple de la commune de Pommiers.

Marc SOLFOROSI demande si on connaît le nombre de logements et de parkings qui seront construits.

L'architecte répond qu'ils ne sont pas encore quantifiés et précise qu'il y aura des parkings souterrains.

Le Maire ne souhaite pas une ZAC et il faudra préciser les projets avec les aménageurs.

Il faudra compter environ 500 000 € par tènement.

L'ERL 3 sera le premier dans le phasage à être aménagé, suivi par l'ERL 1 puis l'ERL 2.

Des parkings seront prévus pour les commerces.

La Mairie veut garder une certaine maîtrise. Par exemple, un projet de construction de plusieurs maisons alignées a été refusé aux propriétaires du terrain près du château. La municipalité souhaite une progression douce du château vers ce terrain.

Florent PATIN demande s'il y aura des aménagements publics.

Le Maire indique qu'une partie de voirie est intégrée dans le projet. L'aménagement de l'avenue Valadon sera à la charge de la commune qui devra chercher les subventions possibles.

Il faudra coordonner l'ERL 3 avec la partie privée.

Il n'y a pas de contrainte particulière car les convois exceptionnels ne peuvent pas passer par le village de Saint-Bernard.

Jean-Pierre PILLON évoque le projet de marina à Anse.

Le Maire répond qu'il a fait une demande au Président du Conseil départemental de l'Ain d'intégrer le pont de Saint-Bernard dans ce projet. Le pont est dangereux pour les piétons et les cyclistes, il a demandé une étude d'encorbellement pour envisager une piste cyclable et piétonne.

Christophe COTTAREL indique que ce projet appelle à un complément intéressant, une trame verte sur la place longue. C'est l'opportunité d'inscrire une identité au cœur de village avec un accompagnement paysager.

Maître CHANON prend la parole sur la partie juridique du projet.

La réflexion a pour base une délibération. Nous n'en sommes pas au stade des conclusions d'une étude. Il n'y a pas encore vraiment de place au juridique car le projet n'est pas encore défini.

Il faut minimiser l'interventionnisme de la collectivité. Les parcelles sont du régime du droit privé. L'outil juridique peut être le PLU qu'on peut faire évoluer pour que ce projet puisse répondre à de nouvelles contraintes à définir.

Dernier point : l'aspect voirie publique, la maîtrise d'ouvrage public avec l'aide du Département.

Il ne faut pas d'opération d'ensemble contraignante du type d'une ZAC. Il faut peu d'intervention de la commune.

Il y aura des outils juridiques à utiliser, notamment concernant les tenements privés, principalement sur la zone sud : rétrocession de voirie. Il existe des outils pour que la commune garde une certaine maîtrise.

Le Maire explique qu'il y a aujourd'hui des sollicitations et des discussions avec les propriétaires.

Des négociations seront faites pour l'ERL3. Les ERL 1 et é sont portés par l'EPF01.

Florent PATIN demande pourquoi on ne peut pas envisager de ZAC.

Maître CHANON explique que le cadre réglementaire de la ZAC est excessivement lourd. La commande faite à l'avocat est de trouver un équilibre pour une bonne maîtrise de l'opération. On envisage une coordination. Le Maire a le pouvoir de police de l'urbanisme. Il peut être envisagé une révision du PLU.

Le Maire indique qu'il n'est pas sûr qu'on en ait besoin.

Maître CHANON explique qu'il faut simplifier au mieux.

L'architecte indique qu'il faut garder cette vision d'ensemble dans un cadre défini. La mairie est légitime pour contester un permis de construire.

Le Maire souhaite travailler parcelle par parcelle.

Florent PATIN indique qu'il n'y a pas de maîtrise sur la parcelle près du château. Comment prendre la maîtrise ?

Le Maire rappelle qu'il y a déjà eu un refus, d'où une certaine maîtrise pour la municipalité. On sait intervenir avec des réserves reflétant ce qui est souhaité sur Saint-Bernard.

Maître CHANON indique que la mairie peut opposer un sursis à statuer pendant deux ans. Un périmètre posé permet de négocier.

Gilles BRIENS demande si des professionnels sont déjà sur un projet sur le terrain privé.

Le Maire répond que les architectes peuvent proposer. Les négociations avec les propriétaires peuvent être en lien avec des professionnels sérieux.

Marc SOLFOROSI pose la question de l'éventualité d'une volonté de ne plus vendre des propriétaires.

Le Maire répond qu'une expropriation peut être envisagée. Le juge peut également statuer sur le prix. C'est un projet important avec l'opportunité de terrains qui s'alignent pour pouvoir réaménager et donner place aux déplacements doux.

Christophe COTTAREL demande si l'architecte des Bâtiments de France a été consulté.

Le Maire indique qu'il n'a pas encore été sollicité.

Jean-Pierre PILLON demande si on a une échéance et si on connaît la durée de ces travaux.

Le Maire indique que c'est pour le moment difficile de répondre.

L'architecte précise que tout dépend des acteurs privés (propriétaires et professionnels). Il faut trouver des discussions.

On envisage 500 000 € pour l'ERL 3 et 400 000 € pour chacun des autres ERL.

Il ne faut pas de perte financière sur ce projet, indique le Maire.

Pour l'architecte, pour ce type d'opérations, on peut avoir des permis de construire d'ici trois ans. Ces terrains sont convoités, il y a moyen d'avoir des discussions avec les promoteurs intéressés.

Le Maire précise que le PLU impose un faîtage à 9 mètres, ce qui implique des petits collectifs qui n'excéderont pas deux étages.

L'architecte indique qu'on peut envisager des logements de style maison de village.

Le Maire indique que ce sujet reviendra à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Les deux invités sont remerciés pour leurs interventions et quittent la salle du Conseil.

<p style="text-align: center;"><b>II- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>(délibération n°D2020_032)</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire demande que soit ajouté sur le document lorsque le Maire est indiqué : « ou son représentant ».

Il propose que les deux derniers paragraphes du chapitre Déroulement de la séance soient inversés. Accepté à l'unanimité.

Jean-Pierre PILLON avait demandé que soit précisée la présidence de l'élection du Maire, question à laquelle a répondu par courriel Jean-Claude LAMBERT qui précisait que la réponse était dans le code électoral (présidence par l'élu le plus âgé). Cette question n'a donc pas à être précisée dans le règlement intérieur qui intervient après l'élection du Maire.

Dans le chapitre Quorum est ajoutée une phrase :

« L'arrivée ou le retour d'un membre du Conseil municipal permettant le quorum autorise la reprise des débats ». Accepté à l'unanimité.

Dans le chapitre Débats est ajoutée la phrase :

« Les suspensions motivées peuvent être demandées par les membres du Conseil municipal ». Accepté à l'unanimité.

Dans le chapitre Débat d'orientation budgétaire (DOB) est supprimé le deuxième paragraphe et est ajoutée la phrase :

« Néanmoins, pour une bonne information des élus, une commission Finances se tiendra avant le vote du budget ». Accepté à l'unanimité.

Dans le chapitre Questions orales, la dernière phrase est modifiée comme suit :

« Les questions orales sont limitées à une par élu et par séance ».

Le délai de 15 jours est contesté par Caroline PFLIEGER qui indique que dans ce cas, l'ordre du jour devra être indiqué aux élus 15 jours avant le Conseil municipal. Le Maire précise que les sujets à l'ordre du jour font l'objet du débat en Conseil alors que les questions orales doivent être connues pour être ajoutées à l'ordre du jour.

Dans le chapitre Votes est supprimée la phrase :

« Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés ». Accepté à l'unanimité.

Le Maire précise la différence entre le compte-rendu qui est un déroulé succinct de la séance avec les décisions et affiché en Mairie (dépend du pouvoir du maire) et le procès-verbal qui est plus détaillé (dépend du pouvoir du secrétaire de séance)

Dans le chapitre Bulletin d'information générale, les termes « groupe d'opposition » sont remplacés par « élus de la minorité ».

Caroline PFLIEGER prend la parole concernant le Bulletin d'information générale et indique que le SBI n'est pas le moyen opportun pour les personnes de la minorité pour communiquer. Le SBI concerne la vie du village.

Le Maire indique qu'il a son édito d'une page et que les élus de la minorité ont leur part d'expression dans ce document.

Les élus de la minorité renoncent à utiliser la demi-page qui leur est proposée et trouveront un moyen plus opportun pour s'exprimer dans le village.

Le Maire leur explique que l'espace vide restera à leur disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.

### **III – DESIGNATION D'UN REFERENT MOBILITES (CCDSV) (délibération n°D2020\_033)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mme E. CARGNELLI référent mobilités auprès de la CCDSV.

### **IV – INFORMATIONS DIVERSES**

#### ⇒ Pont de St Bernard

Un courriel du Département a informé le Maire que le pont n'est pas dangereux et menaçant pour la sécurité. Il est touché dans sa structure par la corrosion, mais sans gravité. Il y aura prochainement un retour aux conditions antérieures : accès autorisé jusqu'à 19 tonnes.

Le pont date de 1938 et a fait son temps. Il faudra demander au département d'envisager une passerelle pour les déplacements doux. C'est une opportunité à saisir.

#### ⇒ Ambroisie

Fin juillet, un courrier sera adressé aux agriculteurs, au Département, à la CCDSV pour le traitement de l'ambroisie (obligatoire)

#### ⇒ Environnement

Plantations : les massifs de la commune ont été repensées : les agents techniques ont planté des vivaces à la place des annuelles, afin de restreindre les arrosages.

Un plan de gestion est en cours de travail par M. C. COTTAREL.

Lundi 6 juillet 2020, M. C. COTTAREL explique que des mares ont été créées avec des bénévoles dans le bassin de rétention des Guillermines. Diverses espèces ont été plantées, les floraisons seront étalées.

M. C. COTTAREL remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à ce projet.

#### ⇒ Périscolaire

Mme Emmanuelle CARGNELLI explique qu'un point sur les inscriptions aux services périscolaires sera fait le jeudi 23/07. Mme E. CARGNELLI et Mme C. ANDRIEUX demandent à visiter l'école.

#### ⇒ Communication

L'application Panneau Pocket fonctionne bien. Il faut inciter les habitants à l'utiliser.

Marc SOLFOROSI nous apprend que des devis ont été demandés et sont attendus pour un nouveau site Internet de la Mairie.

Concernant le panneau lumineux, une démarche est engagée auprès de sociétés et un rapprochement est fait avec les communes de Rochetaillée-sur-Saône et La Tour-de-Salvagny qui utilisent ce moyen de communication.

⇒ Conseil Citoyen

Un conseil citoyen se déroulera deux fois l'an. Les questions seront adressées par les habitants et les associations à la Mairie en amont pour donner le temps au Conseil municipal de donner sa position.

C'est intéressant pour la gestion municipale et cela interpelle sur des sujets où les citoyens sont concernés.

⇒ Florent PATIN a assisté à la Commission Finances de la CCDSV. Pas de remarque particulière.

⇒ Bibliothèque municipale

Frédérique POINTON-SCHOENAUER nous apprend qu'une réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet pour traiter du réaménagement de la bibliothèque. Une autre est prévue le 2 septembre. Il y a un projet de boîte à livres proposé par les enfants. Christophe COTTAREL nous montre les croquis de la boîte, style poulailler, qui sera fabriquée pour accueillir les livres pour petits et grands, avec un projet à l'arrière d'hôtel à insectes.

Le Maire indique que la bibliothèque est ouverte deux demi-journées par semaine et qu'elle pourrait être utilisée pour des moments d'échanges, de convivialité (jeux de carte, d'échecs...).

⇒ Conscrits

Florent PATIN nous fait un état sur le Week-end des conscrits qui s'est très bien déroulé, avec du monde au rendez-vous et des forains très satisfaits.

⇒ Plan de circulation et sécurité routière

Jean-Claude LAMBERT nous indique que des bureaux d'études ont été contactés pour réaliser un diagnostic et envisager des solutions d'aménagement peu coûteuses et évolutives pour la circulation routière. On souhaite un état des lieux. L'analyse sera faite sur trois axes principaux dans Saint-Bernard (Valadon, les Helvètes et la Prière) pour faciliter une cohabitation entre les véhicules, les piétons et les cyclistes. Le cahier des charges est en cours de réalisation en collaboration avec Christophe COTTAREL.

⇒ Mov'in

Caroline PFLIEGER indique que les inscriptions pour le Modern Jazz et la zumba sont sur bonne voie, mais attende d'ados pour le modern jazz. Le maire indique que le port du masque est obligatoire et qu'il ne sera pas facile de reprendre ces activités.

⇒ Gilles BRIENS indique qu'il a beaucoup de plans dans son jardin qui peuvent servir à la municipalité pour fleurir les espaces publics.

⇒ Point sur les travaux

Christophe COTTAREL indique que l'éclairage de l'espace Chabrier a été remplacé par des leds.

Des plantes vivaces ont été plantées pour une économie d'eau. Elles fleuriront tout au long de l'année. En automne est prévue la plantation d'arbustes et d'arbres.

Un plan de gestion est mis en place pour l'entretien par le service technique.

Des cabanes à chauves-souris et à oiseaux vont être installées. Il est important d'avoir une démarche pédagogique sur l'environnement.

Le 6 juillet ont été mises en place des mares. Création d'une chaîne pour lutter contre les moustiques.

Concernant le lotissement Le Jardin des Bruyères, les travaux ont repris. Ça avance, ils en sont aux réseaux.

Les travaux rue de la Saône commenceront en août.

⇒ Stationnement gênant

Le Maire informe qu'à partir de septembre, il y aura verbalisation des mauvais stationnements.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

**Prochain conseil municipal :**  
**- Lundi 7 septembre 2020 à 19h30**

---

Signatures :